

LETTRE D'INTÉRÊT POUR LA FOURNITURE D'ÉTIQUETTES D'ENGINS DE PÊCHE

Aperçu

Depuis le 1^{er} avril 2013, les titulaires de permis du Canada atlantique doivent prendre entièrement en charge le coût et l'acquisition des étiquettes d'engins de pêche commerciale dans les secteurs où elles sont requises en vertu des conditions de permis. Par conséquent, les titulaires de permis ont l'obligation de se procurer les étiquettes d'engins de pêche chez le fournisseur approuvé de Pêches et Océans Canada (MPO) de leur choix qui assure le service dans leur zone de pêche. Pour guider ce processus, le Ministère a élaboré le *Protocole pour l'étiquetage des engins dans les pêches commerciales de l'Atlantique* (le Protocole). Veuillez prendre note, qu'en raison d'une révision en cours du programme d'étiquetage des engins, le MPO a prolongé d'une année supplémentaire le protocole 2018-2020 actuellement en vigueur. Des prorogations comme celle-ci peuvent survenir à la fin de tout cycle de trois ans pour répondre à des impératifs opérationnels et dans de telles situations, les renseignements sont transmis à l'industrie avant la date d'échéance de soumission des plans d'étiquetage. Le protocole actualisé sera en vigueur du 1 avril 2021 au 31 mars 2022 et est disponible à l'adresse : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/sdc-cps/protocol-fra.html>. Le Protocole établit les procédures de demandes, la description des étiquettes, le processus de d'émission d'étiquettes aux titulaires de permis et les processus de vérification en place qui assurent la fiabilité du processus d'étiquetage. Une version du protocole mis à jour couvrant la période allant du 1 avril 2022 au 31 mars 2025 sera disponible en ligne avant le début du prochain cycle de trois ans.

En prévision de la saison de pêche 2021, le MPO sollicite les entreprises, les organisations de pêcheurs et les groupes autochtones intéressés à présenter leur demande pour devenir des fournisseurs d'étiquettes approuvés. Le MPO examinera les demandes et les plans d'étiquetage proposés pour déterminer s'ils répondent aux critères énoncés dans le Protocole. Les plans d'étiquetage doivent démontrer que les étiquettes respectent les normes ministérielles, confirmer l'intégrité du système de distribution et permettre la tenue de vérifications par des agents des pêches. Pour assurer l'intégrité du système d'étiquetage, le MPO n'approuvera pas les plans soumis par les demandeurs dans les cas où l'approbation entraînerait un conflit d'intérêts entre le fournisseur d'étiquettes et des titulaires de permis. Vous trouverez dans le Protocole les instructions pour remplir le plan d'étiquetage.

Si vous souhaitez poser votre candidature pour devenir un fournisseur d'étiquettes approuvé, veuillez présenter votre demande d'ici le **16 décembre 2020** à votre bureau régional (à l'attention du Coordonnateur régional du programme d'étiquetage des engins de pêche) en y joignant le plan d'étiquetage proposé (un modèle de plan d'étiquetage se trouve à l'adresse: <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/sdc-cps/nir-nei/tags-etiquettes-temp-gab-fra.html>). Veuillez prendre note que les demandes d'approbation d'un plan d'étiquetage doivent être soumises au moins 120 jours avant l'ouverture de la ou des pêcheries commerciales pour lesquelles la demande a été formulée.

Lorsque la demande d'approbation est approuvée par le MPO, le nom et les coordonnées du nouveau fournisseur d'étiquettes seront ajoutés à la liste des «fournisseurs d'étiquettes approuvés» par le MPO, disponible en ligne, à l'adresse: <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/sdc-cps/nir-nei/tags-supplier-region-fra.html>.

Présentation d'un plan d'étiquetage

- Les demandes doivent être soumises à l'attention du coordonnateur régional du programme d'étiquetage des engins de pêche au bureau régional approprié :
 - Région du Golfe
Boîte postale 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9B6
 - Région des Maritimes
Boîte postale 1006, P600
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2
 - Région de Terre-Neuve-et-Labrador
Boîte postale 5667
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5X1
 - Région du Québec
104, rue Dalhousie
Québec (Québec)
G1K 7Y7

Publication de la demande de propositions

La présente lettre d'intérêt ne sera pas suivie par une demande de propositions puisque Pêches et Océans Canada n'effectuera aucune commande à la suite de ce processus.

Avis de non-responsabilité

L'approbation d'un plan d'étiquetage par Pêches et Océans Canada ne crée pas d'accord contraignant ni d'entente contractuelle liant le demandeur et le Ministère. L'approbation d'un plan d'étiquetage n'est possible que si le demandeur en fait la demande et tous les avantages d'un plan approuvé reviennent au demandeur et aux titulaires de permis dans la zone de pêche pour laquelle ce plan a été approuvé.

Pêches et Océans Canada peut approuver un ou plusieurs plans d'étiquetage pour une zone de pêche donnée, ou aucun. La soumission de plans d'étiquetage pourrait ne pas donner lieu à l'approbation d'un plan pour une zone de pêche donnée.

L'approbation d'un plan d'étiquetage ne constitue pas une assurance d'approbation ou de renouvellement de ce plan pour les années subséquentes.

Lorsqu'un fournisseur d'étiquettes approuvé est reconnu être en non-conformité avec les conditions de son plan d'étiquetage approuvé, ce fournisseur pourrait être retiré de la liste des fournisseurs approuvés par le MPO.

La non-conformité avec le plan d'étiquetage peut entraîner le rejet des demandes subséquentes d'approbation ou de renouvellement.

Pêches et Océans Canada conserve un pouvoir discrétionnaire de modification des exigences en matière d'étiquetage d'engins de pêche pour des raisons opérationnelles ou autres, et ce, malgré les plans d'étiquetage approuvés.

Coordonnateurs régionaux du programme d'étiquetage des engins de pêche

Pour en savoir plus, vous pouvez communiquer avec l'un des coordonnateurs suivants :

Région du Golfe

Daniel Doiron Téléphone: 1-855-634-2355; Courriel: Daniel.Doiron@dfo-mpo.gc.ca

Région des Maritimes

Glenn Mackay Téléphone: 902-233-0748; Courriel: Glenn.Mackay@dfo-mpo.gc.ca

Région de Terre-Neuve-et-Labrador

Gary Bruce Téléphone: 709-772-4438; Courriel: Gary.Bruce@dfo-mpo.gc.ca

Région du Québec

Marcelle Deslauriers Téléphone: 418-648-3554; Courriel: Marcelle.Deslauriers@dfo-mpo.gc.ca